

7) FINANCES LOCALES

7.10) Divers

7.10.1) Prise en charge d'une facture concernant du matériel de jalonnement à la station sport nature

Lors de la création de la station VTT, la CCAH avait financé le matériel de jalonnement.

Une partie du matériel est à remplacer et la station sport nature a acheté des poteaux qui seront mis en place par les agents de la station.

Il est proposé de prendre en charge la facture correspondante, soit 2 472 € TTC

Décision:

Le bureau communautaire décide de procéder au remboursement de la facture ci-dessus à la Station Sport Nature.

7.10.2) Participation à une formation CACES

Les 16, 17 et 18 novembre 2015, un agent de la CCAH a participé à une formation CACES organisée sur la commune de Plédéliac.

Pour cette formation, la commune de Plédéliac a loué une nacelle pour un montant de 742.56 €. Il est prévu que cette somme soit refacturée aux collectivités en fonction du nombre de participants par jour.

Sur cette base, le montant de notre participation à cette formation est de 206.26 €

L'accord du bureau est sollicité.

Décision :

Le bureau communautaire donne son accord pour participer au financement de la formation CACES d'un agent pour un montant de 206.20 €.

7.10.3) Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement

Le conseil départemental nous sollicite comme l'ensemble des collectivités au titre de l'année 2016 pour participer au financement du FSL sur une base de 0.50 € par habitant (cela est intégré aux contreparties du contrat de territoire).

Le FSL permet d'apporter aux personnes en difficulté des aides sous forme de prêts et de secours pour accéder à un logement locatif (public ou privé) ou pour s'y maintenir.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement sont également mises en œuvre dans le cadre du FSL.

Proposition :

- Participer au financement du FSL à hauteur de 0,50 € par habitant.

Décision :

Le bureau communautaire décide de participer au financement du FSL à hauteur de 0,50 € par habitant.

7.10.4) Nouvelle intercommunalité – prise en charge des dépenses concernant la réorganisation des offices du tourisme

Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, un travail a été engagé en ce qui concerne la réorganisation des offices du tourisme.

Une première réunion, regroupant les maires des communes possédant un ODT, les présidents d'intercommunalités, les vice-présidents d'intercommunalités responsables du tourisme et les présidents et directeurs (trices) des offices a eu lieu le 19 avril 2016, à St Alban.

Cette réunion était animée par Me Christian Gosseaume, avocat du droit du tourisme et par Mme Karine Estaun, consultante tourisme.

Cette réunion a permis de faire le point sur les différents statuts juridiques possibles pour un office du tourisme intercommunal.

A l'issue de cette réunion, l'assemblée a proposé la tenue d'un séminaire regroupant l'ensemble des personnels des offices. Il sera animé par Mme Estaun, et aura lieu les 22, 23 et 24 juin à la CCAH. Ce séminaire a été précédé par une réunion, regroupant les directeurs et directrices d'office, le 11 mai, pour faire l'état des lieux des compétences et fonctions réellement assumées par les offices.

Michel Etienne, directeur de la CCAH, pilote ce projet, au regard de ses futures responsabilités dans le nouvel EPCI.

Il est proposé que les frais afférents à la tenue du séminaire et de la réunion sur l'état des lieux (5400 € + les repas) soient pris en charge par la CCAH et refacturés ensuite aux 5 intercommunalités.

L'accord du bureau communautaire est donc sollicité.

Décision :

Concernant la réorganisation des offices du tourisme, le bureau communautaire décide que les frais afférents à la tenue du séminaire et de la réunion sur l'état des lieux (5 400 € + les repas) soient pris en charge par la CCAH et refacturés ensuite aux 5 intercommunalités.

7.4) Interventions économiques

7.4.1) Mise à disposition du bureau Télécentre pour M. Harrouard :

M. Harrouard est habitant de la Corenais à Tramain. Il est chargé d'affaires pour la société ABC, spécialisée dans le désamiantage et la démolition.

Pour exercer cette activité, il a besoin d'un accès Internet. Or, à la Corenais, cet accès n'est pas assuré.

Il demande donc la mise à disposition gratuite du bureau du Télécentre pour pallier cet inconvénient.

Décision :

Le bureau communautaire décide de fixer à 50 € par mois le coût de la mise à disposition du bureau Télécentre à Monsieur HARROUARD.

7.5) Subventions

7.5.1) Aide à la création d'entreprise David AILLET :

David AILLET s'est installé en tant que paysagiste à Dolo, en mars 2015 (une demande a été faite par l'entreprise avant cette date).

Le montant des dépenses pris en compte pour cette création est de 30 568 €. Il remplit les conditions pour bénéficier d'une aide économique à la création de 3000 €

Proposition :

- Allouer à M. AILLET une aide économique de 3000 €.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'allouer une aide économique de 3 000 € à Mr AILLET.

7.5.2) Soutien à « Charity Shop » dans le cadre de son déménagement :

L'association humanitaire « Hospice Africa », qui tient la boutique « Charity Shop » sur la place de Jugon-les-Lacs va déménager dans l'ancien magasin « Proxi ».

Elle sollicite la communauté de communes pour une aide portant sur les travaux à réaliser avant le déménagement, soit une somme de 3 176,28 € (plâtrerie et chauffage).

Proposition :

- Compte tenu du caractère de l'association, dont les ressources proviennent d'une activité commerciale, il est proposé de verser une subvention de 10 % du montant des dépenses d'investissement, comme nous le pratiquons pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises, soit une aide de 317,63 €.

Décision :

Le bureau communautaire décide de verser une subvention de 317.63 € à l'association « Charity Shop ».

7.5.3) Demande d'aide financière de Nicolas HAQUIN dans le cadre d'un projet humanitaire de l'association « Humafrika »

Nous sommes sollicités par Nicolas HAQUIN qui, dans le cadre de ses études, participera au projet humanitaire « Humafrika » en octobre prochain.

Le projet consiste à se rendre au Maroc en 4 L pour venir en aide aux populations éloignées et principalement améliorer le quotidien des enfants défavorisés.

Décision:

Le bureau communautaire décide d'apporter une aide de 250 € pour financer ce rallye humanitaire.

7.5.4) Subvention pour l'organisation d'une épreuve cycliste :

La délibération du 29 mai 2015 stipule que la communauté de communes et la commune de Jugon s'engagent, pour les années 2016, 2017 et 2018, à subventionner à hauteur de 7000 € l'épreuve cycliste portée par le comité des fêtes de Jugon-les-Lacs.

En 2015, une aide de 5000 € a été versée dans ce cadre, la commune versant également 2000 €.

Proposition :

- Reconduire l'aide de la CCAH de 5000 € et demander à la commune de renouveler sa contribution.

Décision :

Le bureau communautaire décide de reconduire l'aide de la CCAH de 5000 € et demande à la commune de renouveler sa contribution.

7.5.5) Fête de la musique – Edition 2016 :

L'Inter-association Dulcinienne nous sollicite pour un soutien financier à l'organisation de la fête de la musique 2016.

Une provision de 5 000 € a été prévue au budget 2016.

Il est proposé de se prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention de ce montant.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'inter-association dulcinienne pour l'organisation de la fête de la musique.

7.5.6) Station Sport Nature : demande de subvention pour le financement de l'opération Cap Armor 2016

Depuis 2013, la Station Sport Nature gère l'opération Cap Armor en remplacement de la CCAH. Elle bénéficiait jusqu'à présent d'une subvention du Conseil Départemental et nous sollicitait chaque année pour prendre en charge le déficit.

En 2015, le déficit de 6 500 € a été couvert par une aide communautaire.

En 2016, le Conseil Départemental a décidé de ne plus soutenir ce dispositif.

Tenant compte de cet élément nouveau, la SSN a élaboré un programme d'activités ainsi qu'un budget prévisionnel qui fait apparaître un déficit de 7 300 €.

Nous sommes aujourd'hui sollicités par la SSN pour une aide de ce montant.

Décision :

Le bureau communautaire donne son accord pour prendre en charge le déficit de l'opération Cap Armor – saison 2016, dans la limite de 7 300 €.

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.2) Aide sociale

8.2.1) Accueils de loisirs été 2016

Centre d'accueil pour les 3-11 ans.

Période d'ouverture : Du mercredi 6 juillet au vendredi 19 août 2016

Site : Maison de l'enfance, 1 A rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENÉE-JUGON

- Activités : Activités manuelles et sportives, sorties, piscine, plage, veillées, rencontre sportive avec un centre de loisirs...

- 2 mini camps :

Du 18 au 20 juillet à Taupont : baignades et activités de plein air, golf itinérant ...

Du 17 au 19 août à Mellionnec : dans un écodomaine du Kreiz Breizh, hébergement en yourtes, activités asines, soirée contes, découverte de l'habitat bioclimatique...

A partir de cette année, les mini-camps auront une durée de 3 jours et 2 nuits et accueilleront les enfants de 6 à 11 ans ensemble,

Centre d'accueil jeunesse de Tramain pour les 11-17 ans

Période d'ouverture : Du lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2016

Activités: wake park à Dolo, tournoi de sand ball, piscine,, veillées, rencontre inter-centres, escalade, grands jeux, sports...

et 2 mini-camps :

à Taupont : ski nautique, bouée tractée, baignades ...

à Trémargat : nuits en hamac, course d'orientation, veillées...

Tarification :

Les tarifs appliqués sont les tarifs votés lors du conseil communautaire siégeant en juin 2015,

Pour des raisons médicales ne permettant pas l'accueil d'enfant sur une semaine complète, la facturation pourra être établie à la journée.

Un acompte de 15 € par enfant et par semaine pour 3 semaines réservées et 25 € par enfant et par semaine au-delà de 3 semaines réservées est demandé à l'inscription. Il reste acquis à la communauté de communes en cas d'absence non justifiée de l'enfant. Dans le cas où cet acompte n'aurait pas été versé et que la famille de l'enfant ne justifiait pas une absence, la famille se verrait facturer 15 € ou 25 € de pénalité par semaine d'absence non justifiée, en fonction du nombre de semaines réservées.

Concernant le séjour à Noirmoutier, les familles ont la possibilité de régler ce séjour en trois fois : 40 € en juillet et 40 € en août sous forme d'acomptes et le solde à réception de la facture.

Les besoins en personnel ALSH de Plénée+ ALSH de Tramain:

1 directrice adjointe à temps complet du 11 juillet au 31 juillet 2016

1 directrice adjointe à temps complet du 11 juillet au 31 juillet 2016

1 directrice à temps complet du 1^{er} au 21 août 2016

1 directrice adjointe à temps complet du 1^{er} au 21 août 2016

10 animateurs par semaine à temps complet du 6 au 17 juillet 2016

11 animateurs par semaine à temps complet du 18 au 24 juillet 2016

10 animateurs par semaine à temps complet du 25 juillet au 7 août 2016

9 animateurs par semaine à temps complet du 8 au 2016

2 animateurs par semaine à temps non complet du 6 juillet au 21 août 2016 (Tramain)

2 agents de service par semaine à temps complet du 6 juillet au 7 août 2016

1 agent de service par semaine à temps complet du 8 au 23 août 2016

Les besoins en personnel séjour Noirmoutier:

2 animateurs à temps complet du 18 juillet au 31 juillet 2016

Pour chaque groupe, des animateurs supplémentaires pourraient être recrutés si les effectifs étaient trop importants.

Rémunération

Les agents seront rémunérés de façon suivante :

Les Directeurs et directeurs-adjoints : 9^{ème} échelon (IB 364 IM 338) du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Les animateurs : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321) du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Les agents de service : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321) du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Décision:

Le bureau communautaire valide la proposition d'organisation et de fonctionnement ci-dessus pour les accueils de loisirs et séjours de l'été 2016.